20 juillet 2026

Fiche n°2 Rue Danton-V1

1-Rue Danton Ouest (entre la rue Pierre de Fermat et le rond-point de Kerhuel)

Dans le sens Est-Ouest, il y a un aménagement cyclable continu (trottoir cyclable ou bande).

Dans l'autre sens, un petit tronçon de trottoir/bande venant du giratoire de Kerhuel, qui s'arrête avant la rue François Villon, avec un effet de pincement au niveau du refuge piétons puis circulation mixte. Le trottoir Sud entre la rue Villon et Pierre de Fermat est défoncé par les racines des arbres, et complétement impraticable par les PMR, difficile par les poussettes…

Sur ce tronçon, les trafics (6500 véh/j) et les vitesses pratiquées (V15: 51 km/h pour une limite réglementaire à 30 km/h) ne permettent pas d'envisager une mixité vélos/voitures

Selon les recommandations du CEREMA, une séparation physique est nécessaire, de type piste cyclable

La présence d'arbres impose des contraintes. Mais les emprises disponibles, permettent d'envisager la création d'une piste cyclable bidirectionnelle côté Nord de la voie, sans gros travaux

En complément, nous proposons un « itinéraire malin » au Sud de la rue, par les quartiers et une petite partie de la Coulée Verte

Nos propositions

A court terme :

Mettre en valeur, flécher et aménager un itinéraire de substitution au Sud de la rue- voir point 3 ci-après

A plus long terme

- Aménager une piste cyclable bidirectionnelle côté Nord sur l'ensemble du tronçon.

  C'est facilement possible dans les emprises en supprimant le stationnement (qui est très peu pratiqué- 2 à 4 véhicules en tout observés fin juin, les riverains ont des garages ou des espaces privés, et il y a des places disponibles sur voies secondaires.

  Le traitement des traversées de vies secondaires devra être soigné : séparation des vélos des piétons, vélos prioritaires/voitures en débouchés, hauteur des bordures, position des poteaux de signalisation

- Sécuriser l'insertion venant du giratoire de Kerhuel vers la rue Villon

2-Rue Danton Est (entre la rue Pierre de Fermat et le Bourg)

En théorie, selon les recommandations du CEREMA, en raison du trafic (4700 véh/j) et des vitesses (V15 : 46 km/h), il faudrait proposer une séparation vélos/voitures, de type bande ou chaucidou

Cependant, en raison des emprises limitées sur une partie de ce tronçon, des besoins en stationnement, et des gros besoins d'amélioration des cheminements piétons, nous serons moins radicaux

Nos propositions

Nous prônons donc la mixité, mais avec les améliorations suivantes

COURT TERME

- Rechercher des micro-aménagements pour garantir Zone 30 effective
- Mettre en œuvre des itinéraires de substitution par « Itinéraires malins » au Sud de la voie (voir point 3)

MOYEN/LONG TERME

- Recalibrer de la chaussée (qui est en mauvais état par endroits) au profit des piétons et réduction des vitesses par aménagements spécifiques compatibles avec les bus

3-Itinéraires de substitution à la rue Danton (« Itinéraires malins »)

A partir du giratoire avec la rue Pierre de Fermat : (même itinéraire au retour)

- Vers le Bourg par les rues Pierre de Fermat, Valmy, Robespierre, Poulpry
- Vers le collège Saint Jean de la Croix par les rues Pierre de Fermat, Galois, Poncelet, Tranouez

A partir du Giratoire de Kerhuel

- Par les rues François Villon, Verlaine, puis traversée de la Coulée Verte, pour rejoindre le bas de la rue Descartes, et ensuite la rue Pierre de Fermat
- Pour le retour ; soit rejoindre le trottoir cyclable rue Danton côté Nord, soit idem aller, mais alors, prévoir d'autoriser le trottoir Sud de la rue Danton de la rue Villon à la piste cyclable de la rue de Kerscao ce qui permet aux vélos de s'insérer dans de bonnes conditions de sécurité vers la rue de Lavallot ou la rue Anatole France, plutôt que de traverser au niveau de la rue Villon

En pratique

- Fléchage à prévoir
- Instaurer un Double Sens Cyclable sur l'ensemble de la rue Poulpry
- Adapter la signalisation aux entrées de la Coulée Verte (vélos autorisés à vitesse réduite) et quelques travaux légers : abaisser bordure pour accès depuis la rue Descartes (mais aussi PMR), adapter la chicane à l'entrée rue Verlaine, élargir le chemin piéton dans sa partie la plus étroite
- Eventuellement éclairage dans la traversée de la Coulée Verte, surtout au niveau de petit pont (demande d'un riverain, pour les piétons âgés du quartier)